



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoint, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Guillaume NEAU, Régine POIRON

Absent : Vincent LHOPITAL

Secrétaire de séance : Cédric BUSSON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12

1. Délibération – Approbation du PV du CM du 20 novembre 2023

Le compte rendu de la séance du CM du 20 novembre 2023 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Délibération - Autorisation d'engager des crédits d'investissement par anticipation au vote du budget 2024

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption du budget, de mettre les recettes en recouvrement ; d'engager, de mandater et de liquider les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ; de mandater les dépenses relatives au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Indépendamment des restes à réaliser des dépenses d'investissement, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit également que l'exécutif d'une collectivité locale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessous précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant total des crédits inscrits au budget 2023 aux chapitres 20 (hors 204), 21, 23 et 26 s'élève à 743 745,76 €. En théorie, la commune peut donc autoriser le paiement de dépenses d'investissement total, préalablement au vote du budget, à concurrence de 185 936,44 €.

Afin de ne pas retarder l'engagement et le paiement de dépenses susceptibles d'intervenir d'ici le vote du budget primitif 2024, il est proposé que le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous pour un montant total de 115 000 € :

Chapitre 20 : 10 000 €

- Compte 2051 : Mairie (Licence) : 10 000 €

Chapitre 21 : 89 000 €

- Compte 2131 : Terrains aménagés autre que voirie : 80 000 €
- Compte 2183 : Matériel de bureau et informatique : 5 000 €
- Compte 2184 : Mobilier : 2 000 €
- Compte 2188 : Autres immobilisations : 2 000 €

- Chapitre 23 : 16 000 €
 - o Compte 2315 : Installations, matériels et Outillage : 16 000 €

Ces crédits sont affectés prioritairement aux dépenses impératives ne pouvant attendre le vote du budget primitif 2024.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Délibération – Remboursement de frais à une élue

Considérant que dans le cadre du réaménagement des locaux du restaurant scolaire, Madame Danièle GADAIS a été obligée d'utiliser un moyen de paiement personnel pour l'achat de deux porte serviettes en tissu.

Considérant qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le remboursement des frais engagés par Madame Danièle GADAIS qui s'élèvent selon la facture établie à la somme de 23,88 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser à l'élue la somme de 23,88 € correspondant aux achats faits pour le compte de la commune.

Cette proposition est approuvée à raison de 11 voix pour et une abstention.

4. Délibération – Remboursement de frais à une élue

Considérant que dans le cadre de la confection des sapins exposés place de l'Eglise, Madame Joëlle LABAT a été obligée d'utiliser un moyen de paiement personnel.

Considérant qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le remboursement des frais engagés par Madame Joëlle LABAT qui s'élèvent selon la facture établie à la somme de 26,40 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser à l'élue la somme de 26,40 € correspondant aux achats faits pour le compte de la commune.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Délibération – Remboursement de frais à un agent municipal

Considérant que Madame Manuela TURPIN a été obligée d'utiliser un moyen de paiement personnel pour l'achat :

- De matériel réservé aux activités périscolaires pour un montant de 20,45 €

Considérant qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le remboursement des frais engagés par Madame Manuela TURPIN.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser à Madame Manuela TURPIN la somme de 20,45 € correspondant aux achats faits pour le compte de la commune.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Dénomination de voies – lotissement La Métairie

La dénomination des voies communales relève de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Pascal DABIN signale que dans le cadre de la construction du lotissement à la Métairie, il convient de nommer les voies exposées sur le plan ci-dessous.



Afin de permettre d'identifier clairement ces voies, il est proposé au conseil municipal de les nommer :

- Impasse du Champ Rousselais (flèche verte)
- Chemin de la Noë du Bourgalet (flèche rouge)

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Urbanisme : DIA à l'ordre du jour. Etat des dossiers en cours

1 DIA à l'ordre du jour

- N°044 159 23 A0011 3 le Clos Fleuri – parcelle n° B 2149



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation. Cet état n'appelle pas de remarque particulière.

8. Points sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF (Projets Finances) :

Mairie

- Déménagement vers les nouveaux locaux réalisé entre le 12 et 14/12.
- Quelques finitions doivent encore être réalisées (principalement travaux de maçonnerie)
- Les services administratifs sont opérationnels depuis le 13 décembre
- A venir :
 - o mobilier de la salle de la salle de réunion (prévu début janvier)
 - o installation du coin kitchenette
 - o tri des archives stockées à la zone du Butay durant les travaux , à réaliser

Schéma vélo

- Réunion organisée le 30/11 avec les services de l'Agglo, et du Département, en mairie.
 - o Points éclaircis sur l'ensemble du parcours
 - o Point majeur encore à l'étude : passage entre le bourg et la Métairie. Il a été évoqué la possibilité de réaliser un busage pour ne pas avoir trop d'emprise sur les parcelles viticoles adjacentes.
 - En attente de retour du Département sur la question

École :

- Frais de cantine et de périscolaire en nette hausse ces dernières années. A prendre en compte lors de l'élaboration du budget 2024
- Suivi étude cabinet CUB : réunion le 11/12 à 19h30 retour suite à étude de faisabilité.
 - o Gaétan BOSSIS, conseiller en énergie partagée de Clisson Sèvre Maine Agglo, sera convié à la prochaine COPROF afin d'évoquer les subventions pouvant être perçues dans le cadre de ces travaux.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés Vie Associative et Animation :

Périscolaire

- Réflexion sur les goûters à mener suite aux remarques de plusieurs parents durant le conseil d'école du 14/11
 - o Un goûter-test avec pain et carrés de chocolat a été effectué et les enfants ont apprécié ce changement.
 - o Poursuite de la réflexion par la commission
- Capacités d'accueil à saturation les mardis et jeudis de plus en plus fréquentes.

Restaurant scolaire :

- Utilisation des serviettes en tissus étendue à l'ensemble des GS-CP dès la rentrée de janvier 2024

Temps méridiens :

- Réflexion en cours relative à la façon d'aménager ce temps de pause, notamment en cas d'intempéries.

Animations communales :

- 18/11 : repas des Aînés. Moment convivial et très apprécié par l'ensemble des participants (repas comme prestation musicale)
- 15/12 : mise en lumière du dôme de l'église, illuminations de Noël et vin chaud. Moment très apprécié par l'ensemble des participants.
 - o Retours très positifs sur l'agencement de la place de l'Eglise et la disposition des sapins
 - o Remerciements aux élues et agents ayant géré l'agencement de la place

Associations :

- Assemblée générale du comité des fêtes organisée le 15/12.
 - o Frédéric Constantin remplace Phillipe Mandin-Diraison à la présidence

Associations :

- Assemblée générale du comité des fêtes organisée le 15/12.
 - o Frédéric Constantin remplace Phillipe Mandin-Diraison à la présidence

Monsieur Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux Urbanisme Environnement :

La Métairie

- Travaux VRD effectués par l'entreprise AUBRON-MECHINEAU.
 - o Finalisation des travaux en cours (raccordement des canalisations d'eau potable).
- Prochaine échéance : phase de commercialisation à préparer.

9. Points divers

Madame le Maire remercie les agents qui ont participé au réaménagement de la mairie.

Elle salue également la convivialité dégagée durant la soirée du 15/12 et remercie chaleureusement adultes et enfants ayant œuvré à la création et mise en beauté des sapins.

Enfin, Madame le Maire souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble des agents et élus et les remercie notamment pour leur implication, et adaptabilité.

Dates à retenir

- Vœux du Maire : 12/01/2024 à 19h, salle des Vignes
- Prochain CM : 29/01/2024

10. Questions orales

Pas de questions orales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57

Signature du Maire
Danièle GADAIS



A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Fiacre, Loire-Atlantique, is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.

Signature du secrétaire de séance
Cédric BUSSON



A blue handwritten signature, likely of Cédric Busson, is written over a white background.